

**Mairie - Tél : 02 96 23 91 17 -** [**www.pleumeurbodou.com**](http://www.pleumeurbodou.com)

**REGLEMENT INTERIEUR du CITY STADE**

**DISPOSITIONS GENERALES**

Le city stade est un équipement sportif communal ouvert à tous en libre accès

La mairie met à disposition des usagers l’équipement et en assure l’entretien et la mise en conformité

L’équipement à une vocation d’utilisation de loisirs sportifs

La mairie n’assure aucune surveillance des usagers

La mairie ne pourra être tenue pour responsable de l’utilisation, normale ou anormale de l’équipement, sauf pour les activités qu’elle organise et encadre.

La mairie peut organiser des activités, évènements ou compétitions. Dans ce cas, l’utilisation par la mairie est prioritaire sur toute autre utilisation en libre accès.

Il est conseillé d’être au minimum deux personnes pour utiliser l’équipement

Enfants et personnes de 8 ans et + : accès autorisé sans surveillance

Enfants de moins de 8 ans : accès en présence d’un adulte responsable

Chaque utilisateur-utilisatrice utilise l’équipement sous sa propre responsabilité ou celle de son responsable légal.

**ACTIVITES AUTORISEES**

* FOOT – HAND - BASKET – VOLLEY – HOCKEY – BADMINTON – TENNIS – TENNIS-BALLON

**OBLIGATIONS pour les USAGERS-ERES**

* Prendre connaissance du présent règlement
* Accepter et se conformer aux règles d’utilisations décrites dans ce règlement
* Accepter les risques liés aux pratiques sportives autorisées dans l’équipement
* Porter et utiliser les équipements de sécurité nécessaires à sa propre sécurité
* Veiller à sa propre sécurité et à celle des autres utilisateurs
* Avoir un comportement responsable vis-à-vis de l’équipement et des autres personnes
* Respecter le voisinage
* Laisser les lieux propres
* Avoir souscrit où être couvert par une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui
* Signaler en mairie tout problème ou dégradation présentant un risque ou un danger

**INTERDICTIONS pour les USAGERS-ERES**

* Chaussures à crampons
* Vélo-vtt-trottinette-roller-skate-cyclomoteur
* Cigarette-bouteille en verre-alcool-feux-barbecue
* Animaux
* Toute autre utilisation que celles sportives prévues dans ce règlement
* D’ajouter, même de façon provisoire, toute sorte d’obstacle, de structure ou autre matériel non autorisé
* D’organiser toute manifestation (démonstrations, épreuves sportives, tournois…) sans une autorisation auprès de la mairie

**CODE du PRATIQUANT**

* J’adopte un comportement responsable et respectueux vis-à-vis des autres personnes et des équipements sportifs.
* Je respecte, j’aide et je conseille les autres pratiquants
* Je mets mes emballages à la poubelle

**NUMEROS D’APPEL en cas D’ACCIDENT :**

**17 - POLICE SECOURS**

**15 - SAMU**

**18 - POMPIERS**

**112- N° SECOURS INTERNATIONAL**

Lors de l’appel, prononcer calmement le message suivant et écoutez les consignes données au téléphone:

1. Bonjour, je m’appelle : Prénom, nom
2. Je suis à Pleumeur-Bodou, au City-Stade à côté du stade de foot
3. Il s’est passé : dégradations, violences, accident…
4. Il y a : …nombre de blessés
5. Il est, ils sont : conscient, inconscient, …
6. Voici les blessures que je vois : saignement, plaie ouverte, bras cassé…
7. Voici mon numéro de téléphone : …
8. Est-ce que je peux raccrocher ? attendre la réponse au téléphone.

**En cas de blessure ou d’accident grave, protégez et restez à côté de la personne jusqu’à l’arrivée des secours.**



**Mairie - Tél : 02 96 23 91 17 -** [**www.pleumeurbodou.com**](http://www.pleumeurbodou.com)

**REGLEMENT INTERIEUR du SKATE PARC**

**DISPOSITIONS GENERALES**

Le skate parc est un équipement sportif communal ouvert à tous en libre accès

La mairie met à disposition des usagers l’équipement et en assure l’entretien et la mise en conformité

L’équipement à une vocation d’utilisation de loisirs sportifs

La mairie n’assure aucune surveillance des usagers

La mairie ne pourra être tenue pour responsable de l’utilisation, normale ou anormale de l’équipement, sauf pour les activités qu’elle organise et encadre.

La mairie peut organiser des activités, évènements ou compétitions. Dans ce cas, l’utilisation par la mairie est prioritaire sur toute autre utilisation en libre accès.

Il est conseillé d’être au minimum deux personnes pour utiliser l’équipement

Enfants et personnes de 8 ans et + : accès autorisé sans surveillance

Enfants de moins de 8 ans : accès en présence d’un adulte responsable

Chaque utilisateur-utilisatrice utilise l’équipement sous sa propre responsabilité ou celle de son responsable légal.

**ACTIVITES AUTORISEES**

* SKATE-SNAKE, BMX- VTT, ROLLER, TROTINETTE

**OBLIGATIONS pour les UTILISATEURS-UTILISATRICES**

* Prendre connaissance du présent règlement
* Accepter et se conformer aux règles d’utilisations décrites dans ce règlement
* Accepter les risques liés aux pratiques sportives autorisées dans l’équipement
* Porter et utiliser les équipements de sécurité nécessaires à sa propre sécurité
* Veiller à sa propre sécurité et à celle des autres utilisateurs
* Avoir un comportement responsable vis-à-vis de l’équipement et des autres personnes
* Respecter le voisinage
* Laisser les lieux propres
* Avoir souscrit où être couvert par une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui
* Signaler en mairie tout problème ou dégradation présentant un risque ou un danger

**INTERDICTIONS pour les UTILISATEURS-UTILISATRICES**

* Cyclomoteur
* Cigarette-bouteille en verre-alcool-feux-barbecue
* Animaux
* Toute autre utilisation que celles sportives prévues dans ce règlement
* D’ajouter, même de façon provisoire, toute sorte d’obstacle, de structure ou autre matériel non autorisé
* D’organiser toute manifestation (démonstrations, épreuves sportives, tournois…) sans une autorisation auprès de la mairie

**CODE du PRATIQUANT**

* J’adopte un comportement responsable et respectueux vis-à-vis des autres personnes et des équipements sportifs.
* Je respecte, j’aide et je conseille les autres pratiquants
* Je mets mes emballages à la poubelle

**NUMEROS D’APPEL en cas D’ACCIDENT:**

**17 - POLICE SECOURS**

**15 - SAMU**

**18 - POMPIERS**

**112 - N° SECOURS INTERNATIONAL**

Lors de l’appel, prononcer calmement le message suivant et écoutez les consignes données au téléphone:

1. Bonjour, je m’appelle : Prénom, nom
2. Je suis à Pleumeur-Bodou, au City-Stade à côté du stade de foot
3. Il s’est passé : dégradations, violences, accident…
4. Il y a : …nombre de blessés
5. Il est, ils sont : conscient, inconscient, …
6. Voici les blessures que je vois : saignement, plaie ouverte, bras cassé…
7. Voici mon numéro de téléphone : …
8. Est-ce que je peux raccrocher ? attendre la réponse au téléphone.

**En cas de blessure ou d’accident grave, protégez et restez à côté de la personne jusqu’à l’arrivée des secours.**